

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

09 MARS 2026 à 20h



Nombre de membres en exercice : 13 / Présents : 10 / Représentés : 2 / Votants : 12 / Absents : 3

- ❖ David SINAMA, désigné Président de séance à l'occasion des Comptes Financiers Uniques 2025. Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour les résultats suivants :

Service Eau Potable :

- Excédent d'Investissement : 25 485,19 €
- Excédent de Fonctionnement : 42 847,64 €
- Résultat de clôture : 68 332,83 €

Service Assainissement :

- Excédent d'Investissement : 98 469,63 €
- Excédent de Fonctionnement : 47 173,49 €
- Résultat de clôture : 145 643,12 €

Service Bois et Forêt :

- Excédent d'Investissement : 30 420,27 €
- Excédent de Fonctionnement : 5 385,50 €
- Résultat de clôture : 35 805,77 €

Commune :

- Déficit d'Investissement : -268 763,34 €
- Excédent de fonctionnement : 727 684,98 €
- Résultat de clôture : 458 921,64 €

- ❖ Après approbation du Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats suivants au budget de l'exercice 2026 :

Budget - Service Eau potable :

- Excédent d'Investissement : 28 985,19 €
- Excédent de Fonctionnement : 42 847,64€

Budget - Service Assainissement :

- Excédent d'Investissement : 98 469,63 €
- Excédent de Fonctionnement : 47 173,49 €

Budget - Service Bois et Forêt :

- Excédent d'Investissement : 30 420,27 €
- Excédent de Fonctionnement : 5 385,50 €

Budget - Commune :

- Déficit d'Investissement : - 151 263,34 €
- Affectation au compte 1068 – Section d'investissement : 268 763,34 €
- Excédent de Fonctionnement : 458 921,64 €

- ❖ Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Collectivité au service Pôle Santé au travail du Centre de Gestion de la Meuse. Cette adhésion permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention afin que les agents puissent bénéficier de ce service.
- ❖ Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par des administrés pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée « ZI 54 – Lieu-dit Les Vigneux », d'une contenance de 9 ares 40 centiares. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de leur vendre cette parcelle et fixe le prix de vente à 2.350,00 € (suivant délibération n°2025-086 déterminant le tarif de référence de vente de terrains communaux). Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-084 du 22 septembre 2025 relative au transfert de la procédure de déclaration de projet éolien, délibérée le 17 juin 2024 au profit de la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs, suite au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » par décision du Conseil Communautaire le 12 décembre 2024. Il informe que la Communauté de Communes ne souhaite pas assurer la poursuite de cette procédure en vertu de l'article R153-15 du Code de l'Urbanisme. Monsieur le Maire demande donc le retrait de la délibération n°2025-084 du 22 septembre 2025 ainsi que la poursuite de la procédure de déclaration de projet éolien par la Commune au titre de l'article R153-16 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- ❖ Monsieur le Maire informe de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant deux parcelles situées à Vignot et cadastrées « section AA 200 et AA 206 – VIGNOT », d'une superficie totale de 2 ares 18 centiares, pour un montant de 51.000,00 €. Il propose l'acquisition de ces deux parcelles situées en centre village, dans un secteur stratégique de la vie locale et favorable à l'implantation de nouveaux commerces. Dans une stratégie communale de revitalisation et de maintien des services de proximité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de ces parcelles au prix indiqué.
- ❖ Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder au changement des menuiseries du bien sis 4 Rue du Four à Vignot, puis soumet les deux devis reçus pour la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et retient le devis de l'entreprise HBS pour un montant de 4.576,59 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire expose la nécessité de faire réaliser des travaux d'élagage et de broyage des accotements des chemins en forêt communale et présente les devis des quatre sociétés sollicitées. Après analyse des offres, le Conseil Municipal délibère à 12 voix pour et approuve le devis de l'Entreprise SAS SAFOR pour un montant de 5.688,00 € TTC.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org »
Rubrique « Conseils Municipaux »

Délibérations consultables en Mairie